

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 25 mai 2023**

DÉLIBÉRATION

Délibération n° 04  
Responsable de service : Laurence FARRUDGIA

Sous la Présidence de M. Tony LOISEL, Maire,

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVault, M. Jonathan COULANDREAU, M. Pierre CUCHET, M. Camille LAGRANGE, Mme Laëticia BOURDIER M. Gérard-François BOURNET, Mme Frédérique COSTANTINI, Mme Agnès DE BRUYN, Mme Sophie DESPRÈS, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Patrick ROBIN, M. Thierry LAMBERT, M. Dominique GAUDIN, M. Jean-François RABEAU, Mme Hélène RATA, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Bertrand ÉLISE, M. Yan GENONET, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL, Mme Lisa TEIXEIRA,

Absents excusés représentés :

Mme Angéline GLUARD (donne procuration à Mme Frédérique COSTANTINI)  
Mme Laurence BOUVILLE, (donne procuration à M. le Maire)  
Mme Estelle QUÉRÉ, (donne procuration à Mme Laëticia BOURDIER)

Secrétaire de séance : Jean-François RABEAU

Date de convocation .....	17/05/2023
Nombre de membres en exercice .....	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration .....	29

**04. Création d'un emploi permanent de responsable du service patrimoine, festivités, voirie et VRD (Voirie et Réseaux Divers)**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 20 et 32 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 2, 3-2, 3-3 et 34 ;

Place des Charmilles  
BP 30102  
17 442 AYTRE Cédex  
tel 05 46 30 19 19

information@aytre.fr  
aytre.fr   

CM du 25/05/2023 - Délibération n°04

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent de Responsable du service patrimoine, festivités, voirie et VRD,

Considérant que l'accomplissement de ces missions relèvent du cadre d'emplois des Techniciens ;

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

26 voix POUR,  
03 abstentions (M. A. LATREUILLE, M. J. GAREL, Mme L. TEIXEIRA),

Crée un emploi permanent de Responsable du service patrimoine, festivités, voirie et VRD, à temps complet, de catégorie B au grade de Technicien relevant du cadre d'emplois des Techniciens au 1er août 2023,

Corrélativement, ferme un poste de catégorie B au grade de technicien principal de 1ère classe au 1er août 2023.

Modifie, en conséquence, le tableau des effectifs à compter du 1er août 2023 (pièce annexe),

Dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi pourra être occupé par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées à l'article L332-14 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

*Annexe n°12 : Tableau des effectifs*

Pour extrait conforme,

**Tony LOISEL,**

Maire



**Jean-François RABEAU**

Secrétaire de séance